

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PRESTATIONS DE SERVICES

## ARTICLE 1<sup>er</sup> – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par la SARL **Eyes on Web** (ci-après « le Prestataire») auprès de ses clients.

Ces prestations concernent le développement de la visibilité des entreprises sur Internet.

La SARL **Eyes on Web** est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 791 345 838 et, est représentée par ses co-gérantes, Mme Audrey FORGET ET Mme Claire COUTANT.  
La société a pour objet : prestations de services Internet.

**Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services et les avoir acceptées sans réserves avant de passer commande en retournant le devis ou l'offre faite par le Prestataire Eyes on Web.**

## ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Community management
- Stratégie social media
- Conseil en communication et webmarketing
- Veille informationnelle et concurrentielle
- Création, refonte et gestion de site internet
- Événementiel
- Formations

**Eyes on Web** met à disposition du Client ses compétences en terme de création web, rédaction, animation et formation. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans la proposition ou le devis remis au Client. Toute prestation qui ne figure pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

## ARTICLE 3 – TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les tarifs des prestations de **Eyes on Web** s'entendent HT et sont à majorer du taux de TVA en vigueur (20%).  
Une facture est établie et remise au Client lors de chaque fourniture de service.

Le règlement de chaque facture est exigible à sa réception par le Client.

Un acompte de 50% est dû lors de la validation d'un devis pour toute prestation de création web (site vitrine, site catalogue et site marchand).

Le règlement des prestations se fait :

- Par chèque à l'ordre de **Eyes on Web**
- Par virement bancaire

Tout retard de paiement, total ou partiel, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de paiement prévu
- L'arrêt immédiat de la ou des prestations en cours
- Des intérêts de retard d'un montant égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal

## ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE ET DU CLIENT

L'entreprise **Eyes on Web** agit en qualité de prestataire externe et répond aux demandes exprimées par le Client.

Le contenu non-fourni par le prestataire et mis en ligne à la demande du Client devra être libre de droits, ou le Client devra s'assurer que le prestataire peut en assurer la publication dans le respect de la législation et de la réglementation française, en particulier le code de la propriété intellectuelle.

## ARTICLE 5 – EXÉCUTION DU CONTRAT

Le Prestataire s'engage à ne jamais communiquer les informations et mots de passe liés aux comptes confiés par le Client. Les informations personnelles relatives aux Clients ne seront jamais diffusées à des tiers pour des fins commerciales.

Le Prestataire archivera les devis, les contrats et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de la **SARL Eyes on Web** seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Tous les éléments relatifs à la **SARL Eyes on Web** sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de **Eyes on Web**. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de **Eyes on Web**.

## ARTICLE 6 – INEXÉCUTION DU CONTRAT

### 6.1 FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de force majeure comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant la **SARL Eyes on Web** de répondre à ses obligations.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

En cas de manquement par le Client à une quelconque de ses obligations et quinze jours après mise en demeure d'avoir à exécuter cette obligation, le prestataire peut demander la résolution du contrat sans préjudice de dommages et intérêts. La résolution du contrat sera prononcée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire

## 6.2 DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LANGUE DU CONTRAT - LITIGE

Le Contrat est soumis en son intégralité au droit français.

La seule langue de référence du contrat, et les divers documents qui peuvent être échangés entre les parties en exécution du contrat et de ses annexes est le français.

En cas de litige, les Parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de négociation à l'amiable pour trouver une solution amiable.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. En cas de défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Reims

## ARTICLE 7 – RÉSILIATION DU CONTRAT

### 7.1 RESILIATION PRESTATIONS LONGUE DUREE CONCLUES À DUREE INDETERMINEE

Les parties pourront unilatéralement décider de mettre fin au contrat en respectant un préavis d'un mois.

Dans tous les cas la partie qui demande la résiliation du contrat doit s'acquitter de ses obligations contractuelles pendant la durée de la totalité du préavis.

### 7.2 RESILIATION ANTICIPEE DU CONTRAT – PRESTATIONS CONCLUES À DUREE DETERMINEE

Si le Client résilie le contrat avant la fin du terme convenu dans la proposition commerciale, il sera tenu de régler à la **SARL Eyes on Web** le prix mentionné dans le contrat jusqu'à son terme, et ce à titre de dédommagement.

La résiliation met fin aux relations contractuelles entre la **SARL Eyes on Web** et le Client.

## ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Si des modifications devaient intervenir dans les présentes Conditions Générales, la **SARL Eyes on Web** s'engage à mettre à jour ce présent fichier sur son site internet, consultable publiquement.